

Laon, le 5 novembre 2020

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental
SNUDI-FO de l'Aisne

A Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne

Objet : demande de cadrage départemental concernant l'inclusion des élèves des dispositifs ULIS et UPE2A, l'activité des personnels «itinérants» et les sorties scolaires.

Monsieur le Directeur Académique,

Le contexte particulier que nous traversons nécessite que des informations claires et précises soient apportées aux personnels enseignants qui sont actuellement en proie aux doutes.

Les retours des collègues du département de l'Aisne reçus par notre organisation syndicale nous amènent à vous interpeller sur plusieurs points car les consignes données par les inspecteurs de l'Éducation nationale sont différentes selon les circonscriptions, voire selon les écoles d'une même circonscription.

Concernant les modalités de l'inclusion des élèves des dispositifs ULIS et UPE2A, dans certaines circonscriptions il est demandé aux collègues de continuer l'inclusion (sans tenir compte de la notion de non-brassage), mais dans d'autres il est demandé d'arrêter les inclusions.

Concernant les personnels «itinérants» comme les enseignants du RASED, les psychologues scolaires... dans certaines circonscriptions il est demandé à ces personnels de rester dans leur école de rattachement mais dans d'autres il leur est demandé de continuer à intervenir dans les écoles comme ils le font habituellement.

Concernant les sorties scolaires et les intervenants extérieurs, dans certaines circonscriptions il est demandé de tout annuler alors que dans d'autres il est demandé de ne rien changer en respectant simplement la distanciation physique et les gestes barrières.

Le flou du nouveau protocole sanitaire ne permet pas de répondre précisément à toutes les interrogations et laisse place à diverses interprétations et donc à différentes consignes des IEN. Cela ne fait qu'augmenter l'incertitude et l'anxiété des personnels qui sont déjà sous pression en cette rentrée des congés d'automne, particulièrement complexe.

C'est pourquoi que nous vous demandons d'établir un cadrage départemental sur tous ces points afin d'apporter des consignes claires aux personnels qui en ont grandement besoin en ce moment.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental



Copie adressée au SNUDI-FO national

